

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 453/2010 (REACH)

Date d'impression 13/03/2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit ALLOSIL
Code du produit EP_X008G X1 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Produit de nettoyage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALTO France, 26 avenue de la Baltique, CS 10246, 91978 COURTABOEUF Cedex
Tel: 0 825 869 300

Adresse e-mail

Site internet

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 64 60 32 00 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Corrosion cutanée: Catégorie 1B

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

C - Corrosif

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

A usage professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

(Uniquement sur la FDS)

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

En raison du niveau de pH, le produit est classé corrosif.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	Classification	EU - GHS/CLP	Notes
SODIUM CARBONATE	497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	3 - < 5	Xi; R36	Eye Irrit. 2 (H319)	
TRIETHANOLAMINE (INCI)	102-71-6	203-049-8	01-2119486482-31	1 - < 3	-		
TRISODIUM NITRILOTRIACETATE (TRISODIUM NTA (INCI))	5064-31-3	225-768-6	01-2119519239-36	1 - < 3	Xn; R22 Xi; R36 Carc.Cat.3; R40	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Carc. 2 (H351)	
SODIUM NITRITE	7632-00-0	231-555-9	01-2119471836-27	1 - < 3	T; R25 N; R50 O; R8	Acute Tox. 3 (H301) Aquatic Acute 1 (H400) Ox. Sol. 3 (H272)	
MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	-	Biocide	< 0.1	T; R23/24/25 C; R34 R43 N; R50-53	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16. Les classifications SGH / CLP pour les substances sont inscrites une fois qu'elles ont été harmonisées selon le règlement REACH n° 1907/2006.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Montrer l'étiquette au médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec les yeux

Corrosif. Provoque des brûlures qui peuvent entraîner des dommages à la cornée avec possibilité de perte de la vue.

Contact avec la peau

Corrosif, provoque des brûlures et de possible cicatrices ou des ulcérations profondes.

Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

Inhalation

L'inhalation de brouillard peut provoquer des brûlures sévères des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée.

Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Décomposition thermique -. Aucun à notre connaissance.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant. Neutraliser avec un acide.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Formation: En raison de la nature dangereuse de ce produit, la formation à son utilisation est recommandée. Assurer une ventilation adéquate.

Toute personne ayant des antécédents de sensibilisation cutanée à l'une des substances de ce produit, devrait s'abstenir de le manipuler.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Autriche
TRIETHANOLAMINE (INCI)				Peak: 20mg/m ³ TWA: 5mg/m ³	STEL: 1.6 ppm STEL: 10 mg/m ³ TWA: 0.8 ppm TWA: 5 mg/m ³
MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)				Peak: 0.4mg/m ³ TWA: 0.2mg/m ³	Skin TWA: 0.05 mg/m ³

Composant	Espagne	Portugal	Italie	Pays-Bas	Suisse
TRIETHANOLAMINE (INCI)	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³			STEL: 20 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)					TWA: 0.2 mg/m ³

Composant	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Czech
SODIUM CARBONATE					PEL: 5mg/m ³ NPK-P: 10mg/m ³
TRIETHANOLAMINE (INCI)	TWA: 0.5 ppm TWA: 3.1 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	5 mg/m ³ 0.8 ppm	PEL: 5mg/m ³ NPK-P: 10mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage. Toute personne ayant des antécédents de sensibilisation cutanée à l'un des ingrédients de ce produit, devrait s'abstenir de manipuler.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Conforme à EN 143 - Filtre du type P2/P3.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection de la peau

Porter les vêtements de protection appropriés.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification

Aspect	Clair à jaune léger	Densité	1.083
État physique	Liquide	Solubilité	Soluble dans l'eau
Odeur	Pas d'information disponible.	Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
pH	12.1	Viscosité	Fluide
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.	Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.	Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	0
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.		
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible.		
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.		

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants. Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale

Décomposition thermique -. Aucun à notre connaissance.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
SODIUM CARBONATE	= 4090 mg/kg (Rat)		= 2300 mg/m ³ (Rat) 2 h
TRIETHANOLAMINE (INCI)	= 4190 mg/kg (Rat)	> 16 mL/kg (Rat) > 20 mL/kg (Rabbit)	
TRISODIUM NITRILOTRIACETATE (TRISODIUM NTA (INCI))	= 920 mg/kg (Rat)		> 5 mg/L (Rat) 4 h
SODIUM NITRITE	= 85 mg/kg (Rat)		= 5.5 mg/L (Rat) 4 h
MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)	457 mg/kg (rat)	660 mg/kg (rabbit)	0.33 mg/l (dust/mist; rat) 4h

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec la peau

Corrosif, provoque des brûlures et de possible cicatrices ou des ulcérations profondes.

Inhalation

L'inhalation de brouillard peut provoquer des brûlures sévères des voies respiratoires.

Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

Contact avec les yeux

Corrosif. Provoque des brûlures qui peuvent entraîner des dommages à la cornée avec possibilité de perte de la vue.

Toxicité chronique

L'inhalation de substances corrosives peut provoquer un oedème toxique pulmonaire.

Cancérogénicité

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

- EU Carc.Cat.3.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Les valeurs de pH>10,5 peuvent être fatales aux poissons ou autres organismes aquatiques.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
SODIUM CARBONATE	LC50 310 - 1220 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	= 265 mg/L 48 h	EC50 = 242 mg/L Nitzschia 120 h
TRIETHANOLAMINE (INCI)	LC50 10600 - 13000 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 450 - 1000 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 > 1000 mg/L Pimephales promelas 96 h	1386: 24 h Daphnia magna mg/L EC50	EC50 = 169 mg/L Desmodesmus subspicatus 96 h EC50 = 216 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h
TRISODIUM NITRILOTRIACETATE (TRISODIUM NTA (INCI))	LC50 175 - 225 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 560 - 1000 mg/L Oryzias latipes 96 h LC50 560 - 1000 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 72 - 133 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 93 - 170 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 114 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 252 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 470 mg/L Pimephales promelas 96 h	560 - 1000: 48 h Daphnia magna mg/L LC50	EC50 560 - 1000 mg/L Chlorella vulgaris 96 h

SODIUM NITRITE	LC50 0.092 - 0.13 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 0.4 - 0.6 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 0.65 - 1 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 0.19 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 2.3 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 20 mg/L Pimephales promelas 96 h		
MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)	LC50 0.19 mg/l Oncorhynchus mykiss 96h	EC50 0.16 mg/l Daphnia magna 48h NOEL 0.035 mg/l 21d	EC50 0.027 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata 72h

12.2. Persistance et dégradabilité

Généralement un produit minéral qui ne peut être éliminé de l'eau par des procédés biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Composant	log Pow
TRIETHANOLAMINE (INCI)	-2.53
SODIUM NITRITE	-3.7

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la législation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables. 07 06 01* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses. 20 01 29* Détergents contenant des substances dangereuses.

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

N° ONU	UN1760
Nom d'expédition	Corrosive liquid, n.o.s.
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A, S-B

ADR / RID

N° ONU	UN1760
--------	--------

Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code de classification	C9
Quantité limitée	1 L
Categorie (Code tunnel)	2 (E)
IATA/ICAO	
N° ONU	UN1760
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code ERG	8L

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations

Le mélange est classé comme dangereux conformément à la directive 1999/45/CE. La directive 2009/2/EC selon la 31ième adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte.

Classification WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon VwVwS

L'étiquetage des détergents pour le contenu (Règlement (CE) 648/2004 et 907/2006)

< 5% NTA (acide nitrilotriacétique) et sels

Agent conservateur MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant. H301 - Toxique en cas d'ingestion. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H311 - Toxique par contact cutané. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H331 - Toxique par inhalation. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R 8 - Favorise l'inflammation des matières combustibles. R22 - Nocif en cas d'ingestion. R25 - Toxique en cas d'ingestion. R35 - Provoque de graves brûlures. R34 - Provoque des brûlures. R36 - Irritant pour les yeux. R38 - Irritant pour la peau. R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques. R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Méthode de calcul. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Préparé par Austen Pimm

Sommaire de la révision

SDS mise-à-jour

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte

Fin de la Fiche de Données de Sécurité